L'Union SNUI – Sud Trésor est devenu :

Solidaires Finances Publiques 94

Solidaires Finances Publiques
V A L - D E - M A R N E

Local syndical- Hôtel des Finances
1 Place du Général Billotte - 94040 CRÉTEIL Cedex
Tél. : 01-41-94-34-64 ; 01-43-99-65-48 ou 37-95
solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du Comité Technique Local (CTL) du 16 février 2015

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons lu la déclaration liminaire ci-jointe et avons ensuite abordé les points suivants de l'ordre du jour.

1) Présentation des budgets 2014 et 2015 de la DDFiP 94 :

Comme nous l'avons rappelé dans la déclaration liminaire, l'explosion de la masse salariale en 2013 n'a toujours pas été expliquée par la direction. Nous sommes sidérés de constater que des comptables publics « supérieurs » ne soient même pas en mesure de justifier le détail de certaines lignes budgétaires.

En tout état de cause, compte tenu des nombreuses suppressions d'emplois dans le département, on « s'autorise à penser dans les milieux autorisés » que le nouveau régime indemnitaire des « encadrants supérieurs » serait à l'origine d'une bonne partie de ce dérapage budgétaire.

(Nous invitons ceux d'entre vous qui douteraient de cette explication à lire le dernier numéro de l'Idéefip, consacré à la rémunération de l'élite de notre administration).

Cette opacité va devenir d'autant plus grande que les budgets locaux ne seront plus soumis à notre contrôle, car ils seront à l'avenir évoqués au seul niveau national.

Opacité renforcée par le fait que ce ne sera plus un budget identifié « DDFiP 94 » mais par « unité opérationnelle », de surcroît globalisé au niveau régional.

C'est d'autant plus regrettable que l'examen de ce budget permet de déceler les évolutions de la DDFiP 94.

Nous constatons ainsi :

- que le bail de la Trésorerie de Villeneuve-Saint-Georges vient d'être reconduit pour 3 ans (le site ne devrait donc pas être fermé durant cette période) ;

- qu'il y a bien eu des acquisitions de matériels informatiques (si si... mais il ne faut pas le dire car ils sont stockés dans les sous-sols à Créteil : 200 unités centrales, 300 écrans et un petit stock d'ordinateurs portables et ultra-portables). Cela a été aussi l'occasion pour la direction de rappeler qu'ils regrettaient les 4 suppressions d'emplois à la DISI (DIrection des Services Informatiques), car cela pose de nombreux soucis de réactivé pour résoudre les problèmes informatiques. Dommage qu'ils ne tirent pas les mêmes conclusions au regard de l'ensemble des suppressions d'emplois dans le département !

- qu'il y a bien une dotation spécifique pour « les plans urgence sécurité » (création de contrôles d'accès, sécurisation de box d'accueil...). En revanche cette ligne budgétaire n'est alimentée par la direction générale que lorsqu'elle accepte de financer les actions proposées par la direction locale ;

- nous en avons profité pour rappeler le mécontentement général quant à la qualité du nettoyage des locaux, ainsi que des problèmes spécifiques à certains services (un devis est en cours de signature pour le nettoyage de la salle des machines du centre d'encaissement, des contrats d'entretien ont été signés pour toutes les climatisations installées dans le département, nettoyage des locaux MMA (Machine Multi Applicative), etc.) ;

- que les économies annoncées en raison de la centralisation du courrier sont en apparence au rendez-vous. Les frais d'affranchissement ont diminué de 411 575 € entre 2012 et 2014, mais de nouvelles machines ont dû être achetées, les frais de transport ont explosé (multipliés par 4)... les délais d'acheminement se sont allongés, sans parler de la régularité de certaines procédures.

- que la possibilité de versement d'heures supplémentaires a été étendue à l'ensemble des agents. La direction a d'ailleurs demandé aux chefs de services de communiquer sur ce point. Mais, l'examen du budget nous a permis de constater que l'enveloppe d'heures supplémentaires était de 188 000€ l'année dernière (dont 101 000€ pour le seul centre d'encaissement). Or l'enveloppe pour cette année – pour l'ensemble des agents - n'est que de… 83 000 € !!!

Enfin, le budget global est en diminution de 1,54 %.

2) Expérimentation de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation :

Après avoir longuement tenté d'expliquer qu'elle ne s'était pas portée volontaire pour cette expérimentation, la direction nous a exposé l'intérêt de la réforme envisagée.

Nous avons rappelé nos observations formulées au CHSCT : calendrier contraint, en pleine campagne de mise à jour TH (envoi des 1235 et 1236), en plein entre D2 et D4 (période de fiabilisation des bases locales d'imposition), préparation des CCID (commission Communale des Impôts Directs), puis campagne IR, aucun emploi

supplémentaire (contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres départements), équipiers de renfort réquisitionnés (au détriment des services), la charge de travail ainsi générée (accueil, traitement de l'éventuel contentieux...).

Nous avons constaté que nos inquiétudes concernant les répercussions sur les services étaient justifiées : dès l'ouverture du SIP de Créteil, 2 contribuables s'étaient déjà présentés à l'accueil pour poser des questions (il en a été de même toute la journée, y compris au CDIF).

Nous avons demandé à la direction de faire remonter les problèmes suivants :

- pourquoi avoir demandé aux contribuables de n'indiquer que les surfaces supérieures à 1,80m de hauteur, tout en précisant que le métrage ne correspondait pas à celui de la loi CARREZ ? Cela génère des interrogations inutiles, d'autant plus que le cadastre utilise la surface réelle au sol ;
- le travail des propriétaires pour identifier le local concerné n'est pas facile car la déclaration à compléter ne fait mention que de la référence cadastrale, alors que les avis d'impositions font eux référence au numéro invariant ;
- les grands comptes ne vont pas manquer d'appeler les services car, outre ce qui vient d'être dit, ils ne connaissent bien souvent pas la consistance de leurs locaux ;
- quelles suites réserver aux déclarations qui feront état d'un changement de consistance (local d'habitation transformé en local commercial, etc.) ?
- y aura-t-il un recoupement effectué entre les revenus fonciers déclarés à l'IR et ceux portés sur cette déclaration ?
- quelles réponses apporter aux élus locaux qui demanderaient, lors des CCID, de revoir une catégorie de locaux ? Sur ce dernier point, la direction nous a répondu qu'il faudra y réserver une suite favorable « puisque cette expérimentation ne sera pas généralisée avant 2018 ».

Nous avons également demandé si un bilan sera fait de l'activité du CRT (et ses conséquence en terme d'accueil dans les services), ce à quoi la direction a répondu par l'affirmative.

3) Ponts naturels :

Après avoir commencé par « bon alors ? on vote ? », M. Brunet a rappelé qu'il proposait de retenir le 13 juillet en pont naturel. Nous l'avons interpelé sur le fait qu'il ressortait très clairement des documents que cette date était retenue par le délégué interrégional et non pas par lui... Ce dont il a convenu.

Nous avons indiqué avoir effectué un sondage auprès de nos adhérents, duquel il ressortait la tendance suivante : les collègues recevant du public sont très demandeurs des 2 ponts (et surtout celui du 15 mai ? pour pouvoir souffler pendant la campagne IR), tandis que ceux n'accueillant pas du public sont plutôt indifférents (tout en nous indiquant avoir prévu d'en prendre au moins un des deux).

Par ailleurs, certains collègues affirment vouloir prendre des congés à ces périodes, mais estiment inadmissible de se les voir imposer... sauf si on les leur offrait, ce que nous partageons entièrement !

Nous avons également rappelé que plusieurs départements, y compris franciliens, avaient choisi ces 2 ponts et que le DDFiP de Paris avait – LUI – offert deux journées lors de son arrivée. Comme quoi, quand on veut, on peut !!!!

Nous avons refusé de voter, car M. Brunet n'a même pas étudié la question du pont du 15 mai et le pont du 13 juillet est imposé. Nous avons également requis de maintenir le choix dans la date pour les collègues.

4) Questions diverses :

- Nous avons demandé à ce qu'un message soit adressé aux collègues n'ayant pas été retenus dans le vivier des Equipiers De Renfort (EDR), afin que ceux qui le souhaitent obtiennent un entretien pour leur exposer les motifs pour lesquels ils n'ont pas été retenus. Mme Blanc s'est engagée à le faire. De plus nous avons constaté que seuls 62 des 66 postes d'EDR étaient pourvus ;
- Nous avons assisté à un revirement POSITIF de la direction sur les indemnités communales. Elle a en effet contacté la totalité des élus locaux afin de leur demander la délibération autorisant leur versement, pour la transmettre au Préfet en vue de débloquer leur paiement !
- Nous avons relayé l'interrogation de nos collègues vérificateurs au regard des nouvelles modalités de traitement du contentieux. Ils auront une instruction à adresser à la DAJ (Division des Affaires Juridiques), sans contrepartie d'une diminution du nombre de contrôles à effectuer ;
- Nous avons alerté la direction sur la nécessité d'augmenter le nombre de participants au stage GESPRO car il deviendra rapidement le logiciel des SIE ;
- Windows 7 est en cours de déploiement... or il est incompatible avec la mise à jour de l'application Céleste (ce qui a obligé la DISI a réinstaller Windows XP ! Bonjour la perte de temps, y compris pour les utilisateurs !) ;
- Pour finir, nous avons rappelé que les collègues ayant demandé la régularisation du paiement des frais de repas à taux plein étaient TOUJOURS en attente du versement de ces sommes.

Vos représentants au CTL :

Titulaires : Bernardo DOUET, David FERREIRA, Olivier LEDUC, Sylvie GUILLERAND ;
Suppléants : Christophe BARBIER, Eddy PRUD'HOMME, Fabien RIEG, Stéphane BAILLIN ;
Experts : Patrick CATHALA, René GUSSE.

Nous sommes à votre disposition pour plus de renseignements.